

## Forum

### « Place aux Associations »

#### *Règlement intérieur 2020*

Le forum a lieu le samedi 5 septembre 2020 sur les lieux comprenant la Base Sous-Marine avec les Alvéoles 11 et 12, la place de l'Amérique latine, une partie du parking des Antilles et du boulevard de la Légion d'Honneur.

Il permet aux associations de se faire connaître du public, de renseigner sur ses jours et horaires d'activités proposées, le coût des adhésions et de prendre des inscriptions.

**L'association dont la participation au forum aura été confirmée par courrier, s'engage à respecter le présent règlement.**

#### **Article 1 : Horaires d'ouverture au public**

*Horaires d'ouverture au public le samedi de : 10h00 à 19h00*

Par respect pour les visiteurs, la présence sur les stands est exigée pendant toute la durée d'ouverture du forum.

#### **Article 2 : Installation et rangement**

Les associations doivent déposer leur matériel et s'installer le **vendredi 4 septembre entre 16h et 19h**.

Le samedi, les espaces du forum seront ouverts pour les exposants à partir de 9h. Leurs représentants devront être présents au plus tard à 9h45.

Chaque association doit impérativement s'installer à l'emplacement qui lui sera attribué le jour de l'installation afin de respecter le plan général affiché à l'entrée du forum.

A 19h00, heure de fermeture du forum au public, chaque association doit ranger son matériel et laisser le stand propre : toutes traces de collage sur les tables, les panneaux et les signalétiques doivent être enlevées, les papiers, gobelets, les bouteilles vides doivent être obligatoirement déposés dans les conteneurs prévus à cet effet.

Les chaises sont empilées et disposées devant les tables, le long de l'allée ou à l'intérieur des barnums et chapiteaux, afin de faciliter le travail des agents chargés de ranger et nettoyer les salles.

#### **Article 3 : Aménagement et sécurité**

Les espaces sont aménagés par les services techniques de la Ville pour recevoir les associations et le public dans de bonnes conditions de sécurité.

Chaque association dispose d'un stand équipé d'une table et de 4 chaises et délimité soit par des panneaux bois verticaux permettant l'affichage soit par les bâches des barnums.

Un branchement électrique accessible pour chaque stand est mis à disposition des associations Il doit être réservé au branchement d'un ordinateur portable ou un écran de télévision non fourni.

Les bouilloires et les cafetières sont interdites sauf pour les associations autorisées dans le cadre de la mise en place d'une buvette. La surface d'affichage doit être limitée au stand et sur les panneaux (pas de punaises ou pointes). Aucun support supplémentaire n'est autorisé.

La décoration des stands doit rester sobre, étant précisé que le sponsoring est interdit.

Pour la sécurité incendie, les tentures en fond de stand sont interdites, sauf production des procès-verbaux des matériaux mis en place et du mobilier utilisé. Les tissus à usage de nappe doivent être classés résistance au feu M1 (non inflammables).

Les stands sont délimités notamment en profondeur, afin d'éviter l'empiètement sur l'espace de circulation et de déambulation du public. Toute installation de mobilier encombrant est interdite.

#### **Article 4 : Signalétique**

Les services de la Ville se chargent de la mise en place des signalétiques externe et interne au forum. Un panneau identifiant chaque association est fourni par la Ville. Toutes les signalétiques sont accrochées de la même manière, en haut du panneau d'affichage, afin de créer une harmonie visuelle et permettant un meilleur repérage par les visiteurs. Ces signalétiques ne doivent donc pas être déplacées.

#### **Article 5 : Ventes**

Les ventes de prestations (en dehors des adhésions) ou d'objets sont autorisées à l'exception de boissons et de repas qui sont soumis à autorisation préalable. Le service Vie associative se charge de la centralisation des déclarations de ventes au déballage et des demandes d'autorisation de débits de boissons.

#### **Article 6 : Restrictions**

Toute association inscrite qui ne se présenterait pas au forum pourrait voir sa participation refusée lors de l'édition suivante.